

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2343**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Déclassement et cession, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Maurice Bédart et de l'avenue de Champagne - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2343

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement et cession, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne - Autorisation de déposer une demande de permis de construire**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9, 1.1 et 1.13.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 13 de la ZAC de la Duchère, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne à Lyon 9° en vue de la réalisation d'une opération mixte de logements sociaux et d'accession sociale.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat, une parcelle d'une surface de 625 mètres carrés.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée n'a pas fait apparaître la présence de réseau sous l'emprise à déclasser.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, par suite d'un arrêté préfectoral n° 07-1602 du 23 janvier 2007, s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2007.

Cette enquête vaut enquête publique de déclassement, en application des articles L 131-4 et L 141-3 du code de la voirie routière.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du projet.

Aux termes du compromis, l'OPH Grand Lyon Habitat a accepté d'acquérir ce bien au prix de 93 750 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine du 14 mars 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 14 mars 2011 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 625 mètres carrés, située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne à Lyon 9°, au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat en vue de la réalisation d'une opération mixte de logements sociaux et d'accession sociale.

2° - Approuve la cession à l'OPH Grand Lyon Habitat, pour un montant de 93 750 € d'une emprise d'une surface de 625 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne à Lyon 9° au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat en vue de la réalisation d'une opération mixte de logements sociaux et d'accession sociale.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 93 750 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 93 750 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822.

6° - Autorise l'OPH Grand Lyon Habitat à déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire sur l'assiette foncière constituée par la partie du domaine public communautaire faisant l'objet du déclassement.

7° - Cette autorisation ne permet en aucun cas à l'OPH Grand Lyon Habitat d'entreprendre de quelconques travaux sur le terrain communautaire et ne vaut pas engagement de céder le foncier communautaire à cette institution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.